

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Thetford Mines

Le 21 septembre 2015

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Thetford Mines tenue à la salle du Conseil le 21 septembre 2015 à 20 heures.

Sont présents les conseillères et les conseillers :

Josée Perreault	Jean-François Morissette
Michel Verreault	Hélène Martin
Marco Tanguay	Yves Bergeron
François Madore	Daniel Poudrier

Sous la présidence du maire Marc-Alexandre Brousseau, formant quorum.

Sont également présents le directeur général, Olivier Grondin et la greffière, Edith Girard.

Sont absents :

La conseillère Denise P. Bergeron    Le conseiller Jean-François Delisle

**1 - PROCLAMATION / OUVERTURE DE LA RÉUNION**

**2 - ORDRE DU JOUR**

2.1- Adoption de l'ordre du jour  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault  
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

**2015-325TM**

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit accepté en ajoutant les points suivants :

- 20.3 Adoption du premier projet de règlement pour amender le règlement de zonage n° 148 (2015-105-Z)
- 20.4 Avis de motion (2015-105-Z).

QUE l'ordre du jour soit accepté en retirant le point suivant :

- 17.1 Autorisation de signature - Entente avec les propriétaires de la rue Johnson - Prolongement du réseau d'égout.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3 - PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES PUBLIQUES**

3.1- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015

ATTENDU le dépôt par la greffière du projet de procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie des documents dans les délais prévus par la loi;

**2015-326TM**

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier  
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015 soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4 - RAPPORTS DES COMMISSIONS PERMANENTES**

4.1- Adoption des procès-verbaux des 8 et 14 septembre 2015 de la Commission permanente

ATTENDU le dépôt par la greffière des projets de procès-verbaux de la Commission permanente du Conseil des 8 et 14 septembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault  
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

**2015-327TM**

ET RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux des 8 et 14 septembre 2015 de la Commission permanente du Conseil de la Ville de Thetford Mines soient adoptés et dans lesquels les résolutions adoptées sont valables comme si au long récitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5 - CONSEIL MUNICIPAL**

5.1- Adoption du calendrier des séances du Conseil pour l'année 2016

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault  
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

**2015-328TM**

QUE le calendrier des séances ordinaires du Conseil de l'année 2016 soit établi comme suit : les lundis 18 janvier, 1<sup>er</sup> février, 15 février, 7 mars, 21 mars, 4 avril, 18 avril, 2 mai, 16 mai, 6 juin, 20 juin, 4 juillet, 15 août, le mardi 6 septembre, les lundis 19 septembre, 3 octobre, 17 octobre, 7 novembre, 21 novembre, 5 décembre et 19 décembre.

QUE le début de chacune de ces séances soit fixé à 20 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 -

## RAPPORTS DE LA GREFFIÈRE

6.1-  
Rapport de la  
greffière sur la  
période  
d'enregistrement du  
règlement n° 547

La greffière dépose ses certificats en regard de la période d'enregistrement tenue pour le règlement n° 547, lequel a reçu l'approbation des personnes habiles à voter.

7 -

## GESTION DU TERRITOIRE

7.1-  
Plan-projet de  
rénovation au 208,  
rue Notre-Dame Est

2015-329TM

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-088 concernant la propriété située au 208, rue Notre-Dame Est a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE le plan-projet consiste à remplacer la toiture en bardeaux d'asphalte du bâtiment principal (galerie avant incluse) et du bâtiment complémentaire situé en cour arrière par de la tôle émaillée de couleur brune;

ATTENDU QUE la valeur patrimoniale du bâtiment est faible et qu'il n'y a aucune recommandation dans la fiche patrimoniale;

ATTENDU QUE ce plan-projet respecte les objectifs et critères d'évaluation du *Règlement sur les PIIA*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 8 septembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin  
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-088 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2-  
Plan-projet de  
rénovation au 58,  
rue Notre-Dame  
Ouest

2015-330TM

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-109 concernant la propriété située au 58, rue Notre-Dame Ouest a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE le plan-projet consiste à remplacer une partie du parement extérieur du bâtiment principal, actuellement en bois peint, par un parement métallique qui imite le bois;

ATTENDU QUE la valeur patrimoniale du bâtiment est faible;

ATTENDU QUE ce plan-projet respecte les objectifs et critères d'évaluation du *Règlement sur les PIIA*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 8 septembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Tanguay  
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-109 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3-  
Plan-projet de  
rénovation au 240,  
rue Bennett Ouest

**2015-331TM**

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-098 concernant la propriété située au 240, rue Bennett Ouest a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE le plan-projet consiste à restaurer les anciens bâtiments miniers dans le cadre du projet de mise en valeur du site minier KB3;

ATTENDU QUE le revêtement de la toiture et des murs du chevalement serait en tôle émaillée;

ATTENDU QUE le revêtement du toit des bâtiments des treuils et des forges serait en tôle émaillée et que celui des murs serait composé de béton et maçonnerie;

ATTENDU QU'un basilaire sera construit près du chevalement;

ATTENDU QUE ce plan-projet respecte les objectifs et critères d'évaluation du *Règlement sur les PIIA*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 8 septembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin  
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-098 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4-  
Plan-projet de  
construction au  
936, rue  
Beauregard  
**2015-332TM**

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-091 concernant la propriété située au 936, rue Beauregard a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE le plan-projet consiste à construire une remise d'une dimension de 3,7 mètres par 4,8 mètres dont les matériaux et les couleurs sont similaires à ceux du bâtiment principal en cour arrière gauche;

ATTENDU QUE ce plan-projet respecte les objectifs et critères d'évaluation du *Règlement sur les PIIA*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 8 septembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron  
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-091 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5-  
Plan-projet de  
rénovation au 1021,  
rue Saint-Alphonse  
Nord  
**2015-333TM**

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-089 concernant la propriété située au 1021, rue Saint-Alphonse Nord a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE le plan-projet consiste à installer de la nouvelle maçonnerie comme revêtement extérieur et à repeindre le bandeau d'acier émaillé;

ATTENDU QUE ce plan-projet respecte les objectifs et critères d'évaluation du *Règlement sur les PIIA*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 8 septembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault  
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-089 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.6-  
Plan-projet de  
construction au 13,  
chemin du Bocage

**2015-334TM**

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-105 concernant la propriété située au 13, chemin du Bocage a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE le plan-projet consiste à construire une habitation unifamiliale isolée dont le revêtement extérieur sera composé de bois et de pierre de couleurs ambre et noir;

ATTENDU QU'il y a beaucoup d'arbres sur le site, mais que l'abattage de certains d'entre eux sera nécessaire pour réaliser le projet;

ATTENDU QUE ce plan-projet respecte les objectifs et critères d'évaluation du *Règlement sur les PIIA*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 8 septembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette  
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-105 soit accepté;

QU'il soit suggéré au demandeur de planter de nouveaux arbres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.7-  
Plan-projet de  
rénovation au 254,  
rue Notre-Dame Est

**2015-335TM**

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-110 concernant la propriété située au 254, rue Notre-Dame Est a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE le plan-projet consiste à installer un nouveau revêtement extérieur en clin de vinyle brun pour la partie inférieure de la maison et beige pour la partie supérieure;

ATTENDU QUE la valeur patrimoniale du bâtiment est faible;

ATTENDU QUE ce plan-projet respecte les objectifs et critères d'évaluation du *Règlement sur les PIIA*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 14 septembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin  
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-110 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.8-  
Plan-projet  
d'implantation au  
658, boulevard  
Frontenac Ouest

**2015-336TM**

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-116 concernant la propriété située au 658, boulevard Frontenac Ouest a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE le plan-projet consiste à implanter deux bâtiments complémentaires de type *mégadôme* recouverts d'une toile architecturale et mesurant chacun 15,2 mètres par 30,5 mètres, afin de permettre l'entreposage de matériaux de construction;

ATTENDU QUE ce plan-projet respecte partiellement les objectifs et critères d'évaluation du *Règlement sur les PIIA*;

ATTENDU l'avis favorable conditionnel du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 14 septembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault  
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-116 soit accepté à la condition que des écrans visuels conformes aux exigences du *Règlement de zonage* soient aménagés face à la route 112, face à la piste cyclable et sur le côté ouest de la propriété.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.9-  
Plan-projet  
d'aménagement au  
111, rue Notre-  
Dame Est

**2015-337TM**

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-113 concernant les propriétés situées au 105 et 111, rue Notre-Dame Est a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE le plan-projet consiste à aménager un stationnement à l'arrière du 111, rue Notre-Dame Est et à installer une enseigne à boîtier métallique non lumineux au 105, rue Notre-Dame Est;

ATTENDU QUE ce plan-projet respecte les objectifs et critères d'évaluation du *Règlement sur les PIIA*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 14 septembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron  
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-113 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.10-  
Plan-projet de  
construction au  
531, rue  
Beumanoir  
  
2015-338TM

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-114 concernant la propriété située au 531, rue Beumanoir a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE le plan-projet consiste à construire une remise d'une dimension de 4,96 mètres par 3,13 mètres dont les matériaux et les couleurs sont identiques à ceux du bâtiment principal;

ATTENDU QUE ce plan-projet respecte les objectifs et critères d'évaluation du *Règlement sur les PIIA*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 14 septembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron  
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-114 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.11-  
Plan-projet de  
construction au  
147, rue Saint-  
Désiré  
  
2015-339TM

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-115 concernant la propriété située au 147, rue Saint-Désiré a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE le plan-projet consiste à construire un nouveau bâtiment complémentaire attaché dont les murs seront recouverts de vinyle blanc, dont le toit sera en bardeaux verts et auquel seront intégrées de grandes fenêtres en bois sur la façade avant;

ATTENDU QUE l'immeuble est situé en zone patrimoniale;

ATTENDU QUE l'abattage de petits bouleaux et de petits sapins est nécessaire pour la réalisation du projet et qu'en contrepartie, le demandeur souhaite planter de nouveaux arbres;

ATTENDU QUE ce plan-projet respecte les objectifs et critères d'évaluation du *Règlement sur les PIIA*;



ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 14 septembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette  
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-115 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.12-  
Plan-projet de  
construction au 18,  
chemin du Bocage

**2015-340TM**

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-117 concernant la propriété située au 18, chemin du Bocage a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE le plan-projet consiste à démolir le bâtiment existant et à construire une nouvelle habitation unifamiliale dont le revêtement sera composé de clin de bois rainuré de couleurs prune et jaune champêtre;

ATTENDU QUE le garage existant est situé en deuxième rangée et qu'il est construit avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal projeté;

ATTENDU QUE le demandeur souhaite planter de nouveaux arbres;

ATTENDU QUE ce plan-projet respecte les objectifs et critères d'évaluation du *Règlement sur les PIIA*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 14 septembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault  
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-117 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8 -**

## **SOUMISSIONS / PROPOSITIONS**

8.1-  
Prolongation du  
contrat de support  
et

ATTENDU QU'il existe une entente intermunicipale entre la Ville de Thetford Mines et plusieurs autres municipalités et MRC concernant le développement du progiciel GOCité;

commercialisation  
avec GOcité

**2015-341TM**

ATTENDU la recommandation du comité directeur de GOcité du 30 avril 2015 à l'effet de prolonger le contrat d'entretien, de support, d'évolution technologique et de développement du progiciel GOcité avec la firme Fujitsu Canada inc.;

ATTENDU QU'une résolution autorisant ladite prolongation doit être adoptée par toutes les villes et MRC impliquées et transmise à la ville mandataire, soit la Ville de Sherbrooke, pour que le Conseil municipal de cette dernière puisse autoriser la prolongation du contrat pour une durée supplémentaire de deux ans;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 8 septembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Tanguay  
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines autorise la Ville de Sherbrooke à prolonger le contrat d'entretien, de support, d'évolution technologique, de développement et de la commercialisation du progiciel GOcité avec la firme Fujitsu Canada inc., conformément à l'article 4.3, section 1 du document d'appel d'offres 2012-005, pour la période débutant le 15 octobre 2015 et se terminant le 15 octobre 2017, pour un montant global de 272 000 \$, mais totalisant pour Thetford Mines un montant de 5 446,35 \$, taxes applicables en sus, pour les deux années supplémentaires;

QUE ce montant soit payable à même les fonds généraux de la Ville pour les années 2015 et 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2-  
Disposition  
d'équipements  
usagés

**2015-342TM**

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines désire se départir de deux chargeuses-rétrocaveuses devenues vétustes;

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 14 septembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore  
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE la Ville se départisse de deux chargeuses-rétrocaveuses, soit les unités 525 et 527 consistant respectivement à un équipement de marque JCB de l'année 1989 et un second de marque Case de l'année 1992;

QUE ces équipements soient offerts dans le cadre d'une vente aux enchères organisée par la société Les encans Ritchie Bros qui se tiendra à Mont St-Hilaire les 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2015;

QUE les fruits de la vente soient versés aux fonds généraux de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3-  
Acquisition d'une  
automobile neuve

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour l'acquisition d'une automobile neuve;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

2015-343TM

Soumissionnaires	Montants
Kia Thetford	18 350,00 \$
Ruby Auto inc.	18 534,00 \$
Succès Ford inc.	19 943,00 \$
Bisson Chevrolet Buick GMC inc.	19 999,00 \$
Centre Thetford Honda	20 386,90 \$
Du Beau Toyota	20 597,40 \$
Thetford Chrysler	22 825,00 \$

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 14 septembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault  
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie à **Kia Thetford** la fourniture d'une voiture neuve de marque Kia, modèle Forte de l'année 2016, pour une somme de 18 350 \$, taxes en sus, payable à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 530.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 - **SOUTIEN AUX ORGANISMES**

10 - **COUR MUNICIPALE**

11 - **DIRECTION GÉNÉRALE**

12 - **RESSOURCES HUMAINES**

12.1-  
Embauche en  
permanence de M.  
Maxime Poulin

ATTENDU l'embauche de monsieur Maxime Poulin Grenier à titre de préventionniste à l'essai;

ATTENDU la fin de cette période et la recommandation favorable des responsables

Grenier au poste de  
préventionniste du  
Service de la  
sécurité incendie

du service concerné;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources humaines et affaires  
juridiques;

**2015-344TM**

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en  
date du 8 septembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron  
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE monsieur Maxime Poulin Grenier soit engagé à titre de salarié régulier au  
poste de préventionniste au Service de la sécurité incendie, et ce, à compter du  
15 septembre 2015;

QUE le salaire et les conditions de travail de monsieur Poulin Grenier soient ceux  
décrits à la convention collective intervenue entre la Ville de Thetford Mines et le  
Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2-  
Embauche de M.  
Maxime Carrier au  
poste de préposé  
aux  
télécommunications

ATTENDU la vacance au poste de préposé aux télécommunications à temps  
complet au Service de la sûreté municipale;

ATTENDU le processus de dotation prévu aux articles 21 et suivants de la  
convention collective;

**2015-345TM**

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en  
date du 10 septembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Tanguay  
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE monsieur Maxime Carrier soit nommé au poste de préposé aux  
télécommunications à temps complet au Service de la sûreté municipale, et ce, à  
compter du 20 septembre 2015;

QUE le salaire et les conditions de travail de monsieur Carrier soient ceux décrits à  
la convention collective de travail intervenue entre le Ville et le Syndicat des  
employés de bureau de la Ville de Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3-  
Embauche de M.  
Philippe Faucher à  
titre d'employé  
régulier sur appel

ATTENDU l'article 5.06 de la convention collective intervenue entre la Ville et le  
Syndicat des employés municipaux de Thetford Mines prévoyant le statut de  
régulier sur appel après 3 000 heures effectivement travaillées au service de la Ville;

ATTENDU le rapport d'évaluation des responsables concernés;

**2015-346TM**

ATTENDU la recommandation du Service des ressources humaines et affaires juridiques;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 6 juillet 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier  
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE le statut d'employé régulier sur appel de monsieur Philippe Faucher au poste de journalier au Service des travaux publics, du génie et de l'environnement soit confirmé, et ce, à compter du 18 septembre 2015;

QUE le salaire et les conditions de travail de monsieur Faucher soient ceux décrits à la convention collective intervenue entre la Ville et le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Thetford Mines (FISA).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13 -**

### **RESSOURCES FINANCIÈRES**

13.1-  
Acceptation de la  
liste des chèques -  
Août 2015

ATTENDU QUE le Service des ressources financières a déposé la liste des chèques du mois d'août 2015;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 14 septembre 2015;

**2015-347TM**

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin  
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette

ET RÉSOLU :

QUE le bordereau des comptes fournisseurs au montant de 2 415 522,87 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2015 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14 -**

### **GREFFE**

**15 -**

### **SÛRETÉ MUNICIPALE**

**16 -**

### **SÉCURITÉ INCENDIE**

17 - TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE ET ENVIRONNEMENT

18 - URBANISME

19 - LOISIRS ET CULTURE

20 - LÉGISLATION

20.1-  
Adoption du  
premier projet de  
résolution  
autorisant un projet  
particulier au 2840,  
rue Notre-Dame Est  
**2015-348TM**

ATTENDU la demande d'autorisation du projet particulier d'occupation de l'immeuble situé au 2840, rue Notre-Dame Est, afin d'y faire le commerce de remises qui seraient entreposées à l'extérieur et de construire une véranda ;

ATTENDU QU'il y aurait lieu, dans ce cas, d'autoriser pour cet immeuble l'usage particulier numéro 2322 qui vise le commerce de détail de maisons mobiles, de maisons préfabriquées, de maisons unimodulaires et de remises, de même que l'entreposage extérieur de type B;

ATTENDU QUE le projet prévoit la construction d'une véranda trois saisons d'une dimension de 2,26 mètres par 2,05 mètres, en polycarbonate ambré, située dans la cour avant;

ATTENDU QUE cette propriété est située dans une aire d'affectation « ZAP : Zone d'aménagement prioritaire » et dans la zone 3209C;

ATTENDU QUE l'approbation de ce projet est assujettie au *Règlement numéro 157 sur les projets particuliers*;

ATTENDU QUE cette demande respecte les critères généraux relatifs au *Règlement sur les projets particuliers*;

ATTENDU QUE ce projet particulier respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 8 septembre 2015;

ATTENDU QUE le défaut de remplir toute condition imposée par la Ville entraînera l'annulation de l'autorisation de réaliser le projet particulier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

le conseiller François Madore  
le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE le premier projet de résolution autorisant un projet particulier d'occupation de l'immeuble visant à permettre l'usage particulier numéro 2322, l'entreposage extérieur de type B et la construction d'une véranda au 2840, rue Notre-Dame Est aux conditions suivantes soit adopté :

- Parmi les usages mentionnés dans l'usage 2322, seul le commerce de détail de remises est autorisé ;
- Parmi les constructions et les matériaux mentionnés dans l'entreposage extérieur de type « B », seul l'entreposage extérieur de remises est autorisé ;
- Le projet particulier est autorisé sur une partie de la propriété seulement située en bordure de la rue Notre-Dame Est;
- L'entreposage extérieur n'est pas autorisé dans la cour latérale gauche;

QUE ce projet de résolution soit soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le Conseil, le mardi 20 octobre 2015 à 20 h, à la salle du Conseil située à l'hôtel de ville au 144, rue Notre-Dame Ouest, Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.2-  
Avis de motion

Le conseiller Daniel Poudrier donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté, pour étude et adoption, un projet de règlement amendant le Règlement numéro 386 afin de modifier le pourcentage de la quote-part des dépenses payable par la Ville et le promoteur dans le cadre de la réalisation d'un projet de développement domiciliaire de l'annexe B à 70%.

De plus, une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

20.3-  
Adoption du  
premier projet de  
règlement pour  
amender le  
règlement de  
zonage n° 148  
(2015-105-Z)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault  
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE le projet de règlement de concordance pour amender le règlement de zonage no 148 dans le but d'harmoniser la distance séparatrice entre un puits et un champ en culture avec celle prévue au Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Appalaches soit adopté et que le numéro 2015-105-Z y soit attribué;

**2015-349TM**

QUE ce projet de règlement soit soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le Conseil, le mardi 20 octobre 2015 à 20 h, à la salle du Conseil située à l'hôtel de ville au 144, rue Notre-Dame Ouest, Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.4-  
Avis de motion  
(2015-105-Z)

La conseillère Hélène Martin donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté, pour étude et adoption, un projet de règlement de concordance amendant le Règlement de zonage numéro 148 dans le but d'harmoniser la distance séparatrice entre un puits et un champ en culture avec celle prévue au Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Appalaches.

De plus, une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

21 -

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été tenue. Les sujets suivants ont été abordés :

- 1) Avis de motion.  
Plan-projet de rénovation d'un immeuble patrimonial.  
Plan-projet de construction CHMK.
- 2) Plan-projet de construction CHMK.  
Le maire répond à une question posée lors d'une séance précédente.  
Plan-projet de construction sur le boulevard Frontenac.  
Acquisition d'une automobile neuve.
- 3) Revêtement prévu dans le plan-projet de construction du CHMK.
- 4) Projet de pavage.  
Date de fermeture de l'Écocentre.
- 5) Coût d'aménagement du parc canin.  
Utilisation du parc canin.  
Pavage.

22 -

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Et cette réunion se termine à 20h55

Le tout respectueusement soumis.

---

La greffière, Edith Girard

---

Le maire, Marc-Alexandre  
Brousseau

EG/mcj